

## **AFP**

## ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME D'ÉTUDES



## Titre: Soins de barbe et techniques de coupe

Code: 4258 Unités: 34 Durée: 510 heures

Secteur de formation : Soins esthétiques (21)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2021

Centre de services scolaire mandaté : de Montréal

**Centres de services scolaires participants :** de la Capitale, des Chênes, des Bois-Francs, des Riverains, de la Région-de-Sherbrooke, des Navigateurs, du Chemin-du-Roy

Fonction de travail : Barbière, barbier

**Objectifs du programme d'études :** Acquérir les compétences pour effectuer diverses tâches liées à la réalisation des services généraux et particuliers en coiffure auprès d'une clientèle principalement masculine. Leurs fonctions principales consistent à effectuer l'entretien des cheveux et de la pilosité faciale, et à offrir des soins esthétiques adaptés aux besoins de la clientèle visée.

## Conditions d'admission:

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1 avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);
- ou avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;
- ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;
- ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;
- ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.
- Ce programme est admissible par la <u>passerelle CFMS-AEP</u>.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES			
Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures	
AEP 258-011	Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation	15	
AEP 258-021	Prévenir les risques liés à la santé et à la sécurité au travail	15	
AEP 258-033	Analyser le cuir chevelu, les cheveux, la peau et la pilosité faciale	45	
AEP 258-042	Analyser la morphologie et la physionomie	30	
AEP 258-053	Proposer des services-conseils à la clientèle	45	
AEP 258-062	Effectuer un shampoing	30	
AEP 258-074	Appliquer des techniques de coiffage des cheveux	60	
AEP 258-088	Effectuer une coupe de cheveux	120	
AEP 258-096	Effectuer un soin de barbe	90	
AEP 258-104	Effectuer les tâches administratives courantes	60	

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève inscrit au programme d'études menant au DEP Coiffure.

Documentation disponible sur demande				
🔀 Rapport de l'AST ou de l'AP	X Programme d'études	Instrumentation RAC		
X Projet de formation	▼ Guide d'organisation matérielle			
<b>▼</b> Tableau d'harmonisation	X Cadre d'évaluation			

